

Retraites : le gouvernement passe en force

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

6 mars 2020

À l'occasion d'un conseil des ministres exceptionnel consacré au coronavirus, Édouard Philippe a lâché le mot. Il a décidé d'avoir recours au 49.3 pour faire adopter la réforme des retraites.

Au treizième jour des débats en première lecture sur la réforme des retraites à l'Assemblée nationale, Édouard Philippe a annoncé l'usage, ce samedi 29 février, du 49-3. Une manière de faire passer le texte de loi sur la réforme des retraites sans débat parlementaire. « *Conformément à l'article 49 alinéas 3 de la Constitution de 1958, et après en avoir obtenu l'autorisation du Conseil des ministres du 29 février, j'ai décidé d'engager la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi instituant un système universel de retraite* », a-t-il déclaré. « *Non pour mettre fin au débat, mais pour mettre fin à cet épisode de non-débat, à un Parlement privé de sa fonction éminente de faire la loi, et pour permettre à la suite du processus législatif de s'engager* ». Si, dans l'hémicycle, cette nouvelle a été accueillie par les applaudissements des rangs de la majorité, dans l'opposition la colère gronde. Une heure à peine après l'annonce du premier ministre, les députés Les Républicains ont déposé une motion de censure contre son gouvernement. La gauche a suivi le mouvement. Ses partisans dénoncent « *un gouvernement qui piétine la procédure parlementaire* ».

| Scandale

En Guadeloupe, du côté des syndicats enseignants, mobilisés depuis plusieurs semaines contre cette réforme des retraites, cette annonce est vécue comme un coup de poignard. « *Ce passage en force du gouvernement n'est pas une surprise* », explique Marie-Émile Mirval, secrétaire général du Speg. « *On s'y attendait de toutes les façons, avec le nombre d'amendements qui étaient proposés on se disait bien que le*

gouvernement n'aurait pas pu assurer une tranquillité dans l'analyse de cette nouvelle loi de réforme des retraites par point ». Mais, selon lui, c'est un danger car cette dernière n'est pas du tout soutenue par la population. « La France va se retrouver dans une situation qui va être impossible », a-t-il conclu. Guillaume Marsault, co-secrétaire du Snes-FSU Guadeloupe, crie au scandale. Cette décision très injuste empêcherait un débat démocratique. « À peine après dix jours de débat on s'aperçoit que le gouvernement, au prétexte d'un conseil des ministres sur le Coronavirus, s'empresse de passer le 49-3 en catimini un samedi soir à 17 h 40 » ironise t-il. « Il est évident que la FSU Guadeloupe va tout faire pour s'opposer dans la rue à cette décision tout simplement inique ».

| La lettre

Après ce passage en force, et dans un souci d'apaiser les esprits, Édouard Philippe a adressé une lettre aux syndicats, ce 1er mars, pour se justifier. « Le débat au Parlement sur le projet de loi instituant un système universel de retraites fait face à une obstruction systématique », écrit-il. « Après deux semaines de débat, les discussions n'ont pas dépassé l'article 8 d'un projet qui en compte 65 et près de 30 000 amendements restent à examiner. » Pourtant selon lui, le texte est « complété, enrichi, amélioré », promettant qu'« universalité, justice sociale et responsabilité sont les trois piliers sur lesquels nous construisons le système de retraite universel, conformément aux engagements du Président de la République ». C'est la raison pour laquelle il semble chercher l'appui des organisations syndicales. « La conférence sur l'équilibre et le financement du système de retraite, que nous avons installée ensemble au Conseil économique, social et environnemental le 30 janvier dernier, devra proposer d'ici la fin du mois d'avril, et donc avant la seconde lecture, des mesures permettant d'assurer l'équilibre du système de retraite à l'horizon 2027 ». Enfin, le chef du gouvernement culpabilise les syndicats. « Je sais pouvoir compter sur les partenaires sociaux pour que la concertation qui se poursuit permette de les renforcer, au bénéfice des Français et des générations futures. »

« C'est à nous de prendre le pouvoir »

En amont de la journée internationale de la femme, la CCI Îles de Guadeloupe a souhaité mettre les femmes à l'honneur. Les femmes cheffes d'entreprise, et aussi toutes celles qui par leur force, apportent leur pierre à l'édifice.

« Femmes de pouvoir ou femmes de devoir ? » La question est débattue durant près de deux heures ce mardi 3 mars, à l'occasion de l'événement La nocturne des femmes cheffes d'entreprise organisées par la CCI Îles de Guadeloupe, au siège de la Chambre de commerce et d'industrie, à l'Hôtel consulaire à Pointe-à-Pitre. Pour cette première édition, les femmes cheffes d'entreprise sont à l'honneur. « *C'est une façon de rencontrer les femmes cheffes d'entreprise qui ne sont pas toujours mises en avant par rapport aux hommes* », explique déjà Édith Evrillus, vice-présidente de la CCI, en préambule de la conférence. Parmi elles on ne retrouve pas uniquement les femmes qui possèdent une entreprise, mais aussi les femmes leader. Des femmes qui dirigent. « *Les femmes s'occupant de culture, de transport, d'agriculture, de commerce, d'artisanat* », souligne la vice-présidente.

| 9 161 entreprises

| au féminin

Ce mardi soir, plusieurs femmes sont invitées à raconter leur parcours, partager leur histoire, dans une salle pleine à craquer. Le public est composé à 90 % de femmes. « *C'est à nous de prendre le pouvoir* », s'exclame Édith Evrillus. « *Nous sommes 9 161 entreprises au féminin* (inscrites au registre de la Chambre de commerce, NDLR), *réparties en commerce, en service, en industrie* » précise-t-elle. « *La plus forte concentration d'entreprises au féminin se trouve à Baie-Mahault avec 1 500 entreprises, ensuite nous avons les Abymes avec plus de 1 000 entreprises, et Le Gosier, plus de 900.* » Vieux-Fort, avec 13 entreprises au féminin, Terre-de-Bas une vingtaine La Désirade une quarantaine, ferment la marche. Comme pour la démographie des populations. Plus de 33 000 entreprises sont inscrites au registre de la Chambre de commerce. Le

nombre d'entre elles dirigées par des femmes représente 30 %. « *Les femmes cheffes d'entreprise constituent donc une minorité* », a poursuivi la présidente, en charge de la commission TPE (très petites entreprises), « *mais une minorité en progression* ».

| « Je ne suis pas cheffe d'entreprise »

Après avoir donné le ton de la soirée, Édith Evrillus laisse la place aux invitées. Chacune a dix minutes pour raconter son parcours. Certaines, parties de rien, ont réussi à se hisser aux postes de direction dans les entreprises pour lesquelles elles travaillent/travaillaient. Elles dirigent mais ne sont pas propriétaires. « *Je me suis interrogée sur les raisons qui m'amenaient parmi vous aujourd'hui* », a remarqué Nadine Félix, directrice régionale de Guadeloupe La 1ère, « *je ne suis pas cheffe d'entreprise, et je respecte éminemment les personnes qui ont eu le courage de se mettre quelque part en danger en allant créer leur propre société, leur propre entreprise, en devenant indépendant* ». Nadine Félix est dirigeante d'une station de radio, de télévision et internet, une société qui appartient au groupe France télévision. Mais « *ce n'est pas la même chose que créer sa propre entreprise* ».

Cela ne les empêche pas pour autant d'être des femmes de pouvoir, confrontées à des difficultés propres aux femmes qui occupent des postes à responsabilité. « *Mon entreprise c'est ma vie, mon écriture, c'est tout ce que j'entreprends pour être* », raconte Juliena Mont Erarg-Alidor, écrivaine guadeloupéenne, lauréate du concours de poésie en langue créole édition 2015. Femme de combat, elle se définit aussi comme étant une femme de devoir, une femme d'engagement. Dans sa famille, pour l'éducation de ses trois enfants, mais aussi dans son ancienne profession d'enseignante en littérature.

Être cheffe d'entreprise, être propriétaire d'une entreprise, n'est donc pas la seule condition pour être une femme de pouvoir, mais aussi une femme de devoir. « *Je ne suis pas non plus une cheffe d'entreprise, je ne suis qu'un cadre dirigeant* » explique Maryse Mayeko, présidente de la Caisse de crédit mutuel des Abymes et déléguée générale du Medef Guadeloupe, « *le cadre dirigeant doit assumer les fonctions du chef d'entreprise qui lui a donné une délégation, n'est pas autant payé que ce*

propriétaire d'entreprise, n'est pas couvert, n'a pas les mêmes horaires et prend toute la responsabilité ».

Femme de pouvoir et femme de devoir, pour certaines ces deux termes sont indissociables. Si toutes ces femmes fortes ne sont pas obligatoirement des cheffes d'entreprise, elles n'en demeurent pas moins des dirigeantes qui portent à bout de bras les équipes avec lesquelles elles travaillent. *« Dans le monde de l'entreprise il n'y a pas de femmes cheffes d'entreprise ou d'hommes chefs d'entreprise, il y a des chefs d'entreprise »*, a conclu Maryse Mayeko. *« Il y a des compétences ou il n'y en a pas »*.